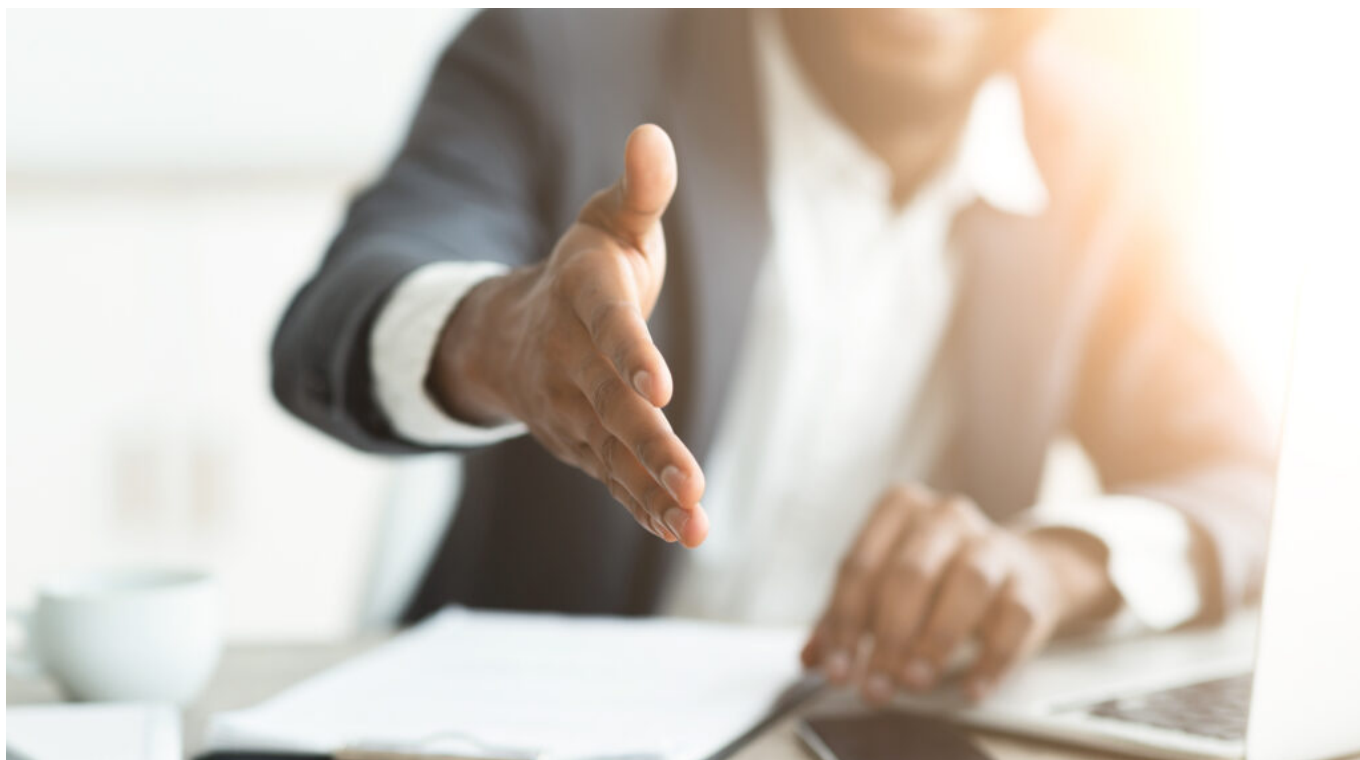


# Accompagnement des entreprises, soutien à la création : les experts comptables et Pôle emploi s'engagent



Forts des coopérations locales qui ont fait leurs preuves auprès des adhérents de l'ordre des experts comptables. Pôle emploi, l'ordre des experts comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia, signent un accord pour accompagner les recruteurs et les porteurs de projet ce 8 juillet 2022, à Cannes à l'occasion du congrès national des experts comptables.

L'ordre des experts comptables et Pôle emploi coopèrent régulièrement en faveur de la création d'entreprise et de la promotion des aides et mesures pour l'emploi. « Les experts comptables sont très proches des entreprises au quotidien. Il est important qu'ils connaissent tous les services de Pôle emploi afin de conseiller leurs clients et élargir leur palette d'intervention », déclare Colette Weizman, Présidente de l'Ordre des Experts Comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Ecrit par Echo du Mardi le 25 juillet 2022

Par exemple, Pôle emploi accueille des experts comptables en agence et lors d'événements comme la semaine nationale Restart organisée chaque année en septembre pour conseiller les porteurs de projet dans leur création ou reprise d'entreprise. Parallèlement, dans le cadre des opérations « business story création », menées par l'Ordre, Pôle emploi intervient sur les droits et les devoirs du porteur de projet.

« L'expertise des experts comptables en termes de création d'entreprise est incontournable et nécessaire aux porteurs de projet. Notre accord va amplifier leur accompagnement dans l'ensemble de la région. Parallèlement leur information sur l'évolution des aides et services de Pôle emploi compte pour leurs clients. Ces derniers, comme tous les recruteurs, peuvent par exemple bénéficier des mesures du Plan d'investissement dans les compétences que nous gérons pour le compte de l'Etat », déclare Pascal Blain, directeur régional Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La coopération sera développée sur les thèmes suivants :

- L'information commune à destination des porteurs de projet de création/reprise d'entreprises,
- La communication sur les aides et mesures, les évolutions réglementaires, utiles aux experts comptables, aux commissaires aux comptes et à leurs adhérents,
- L'identification des besoins de recrutement des adhérents des deux organismes, en vue de les accompagner pour faciliter leurs recrutements,
- La mise en œuvre des actions de formation propices à répondre à leurs besoins en ressources humaines.